

Décret n° 2020-1774

abrogeant le décret n°2020-781 du
18 mars 2020 portant dérogation au Code
des Marchés publics pour les dépenses
relatives à la lutte contre la COVID-19

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes ;

VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;

VU le décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics modifié;

VU le décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères, modifié ;

VU le décret n°2019-1819 du 2 novembre 2019 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2019-1837 du 7 novembre 2019 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget;

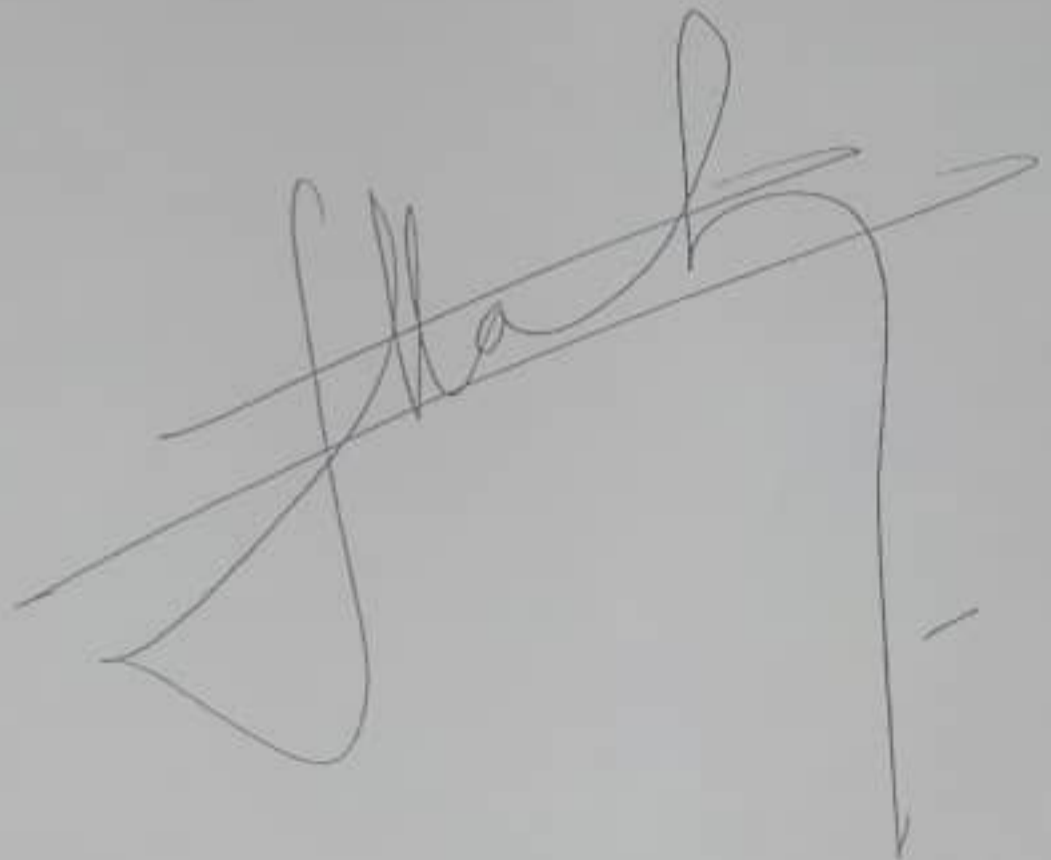
Vu le décret 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la

Comptabilité publique
Sur le rapport du Ministre des Finances et du Budget,

Article premier.- Le décret n°2020-781 du 18 mars 2020 portant dérogation au Code des Marchés publics pour les dépenses relatives à la lutte contre la COVID-19 est abrogé.

Article 2.- Le Ministre des Forces armées, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le Ministre de la Santé et de l'Action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le **16 septembre 2020**

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Macky SALL'. The signature is written over a diagonal line that runs from the bottom left towards the top right.

Macky SALL